

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-133SEANCE DU **MARDI 5 DÉCEMBRE 2023**

Le mardi 5 décembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 9	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Jean-Jacques BILLARD pouvoir à Chantal BOISNIER, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Jean-Marc NARDI pouvoir à Marylène GACHET, Jean-François DAUDIN pouvoir à Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Corinne RUFET, Laurent BAUMEL pouvoir à Frédéric DAVIET, Yoanna DESROCHES pouvoir à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne RUFET**Convention de partenariat Label "Terre de Jeux 2024"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'octroi du label « Terre de Jeux 2024 » à la CC-CVL et ses communes membres ;

Vu le Comité de Pilotage local « Terre de Jeux 2024 » du 19 avril 2021 qui a déterminé les orientations stratégiques et le plan d'actions à mettre en œuvre d'ici les JO 2024 ;

Vu la délibération n°2022/043 du Conseil Communautaire du 8 mars 2022 approuvant une révision générale des statuts de la « CC-CVL » avec comme option supplémentaire le soutien par la « CC CVL » à des actions communales et communautaires liées au label « Terre de Jeux 2024 » ;

Vu l'avis de la commission sport en date du 8 novembre 2023 ;

Considérant que la « VILLE » mène par elle-même une politique publique dans le domaine des activités physiques et sportives, ;

Considérant que les compétences des éducateurs sportifs du service des sports de la « VILLE » sont de nature à permettre une contribution à la mise en œuvre de cette dynamique locale « Terre de Jeux 2024 » en complémentarité avec l'équipe projet de la « CC CVL » ainsi qu'avec l'éducateur sportif de la commune d'Avoine ;

La CC-CVL a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » et que dans ce cadre un partenariat s'est mis en place entre la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) et la Ville de Chinon afin de permettre à la collectivité d'engager des actions visant à promouvoir le sport et les Jeux Olympiques 2024.

Il est donc proposé de conclure, avec la CC CVL, une convention de partenariat qui aura pour but de déterminer, entre les deux structures, les modalités de mise en œuvre du dispositif label « Terre de Jeux 2024 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- *AUTORISE Le Maire, l'adjoint délégué aux ressources humaines ou le Conseiller Municipal délégué aux sports à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Ville de Chinon, ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire.*

Fait à CHINON, le 15 décembre 2023

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 16/12/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage